

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

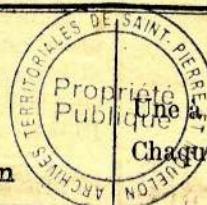
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre &amp; Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

### LA DÉCENTRALISATION

En attendant que les graves problèmes d'ordre religieux et social qui ont été soulevés ces temps derniers, et dont les lecteurs du *Réveil Saint-Pierrais* ont trouvé l'écho dans mes causeries de chaque quinzaine, reçoivent une solution, encore difficile à prévoir, auprès des chambres françaises qui se réuniront prochainement, on s'entretient beaucoup actuellement dans la presse d'une question non moins importante pour l'avenir du pays. Je veux parler de la décentralisation.

Cette question, si grosse de conséquences pour la destinée future des gouvernements, n'est sans doute pas à la veille d'être résolue. Elle nous apparaît jusqu'à présent insuffisamment mûrie et étudiée. Toujours est-il qu'elle se pose maintenant devant l'opinion d'une façon impérieuse et qu'elle sollicite catégoriquement l'attention publique.

En quoi donc consiste cette fameuse décentralisation dont on jase si fort, pour l'heure ? C'est ce que je vais essayer de définir ici, très simplement et brièvement, ne pouvant traiter à fond un sujet aussi vaste dans les limites extrêmement restreintes d'un article de journal.

\*\*

La révolution française, éprise de la violente ferveur de détruire tout ce qui rappelait le souvenir de l'ancien régime, imagina de substituer aux antiques provinces un nouveau morcellement du territoire, conçu d'après un système différent. Ainsi furent créés les départements, qui représentent encore aujourd'hui la véritable division administrative de la France.

Je suis loin de blâmer de leur initiative les législateurs d'alors. Ils avaient vu de près les multiples inconvénients d'une organisation qui ne convenait plus aux mœurs du pays, et ils tâchaient d'y remédier. Au surplus, leur remède a longtemps paru excellent. Ils suppri- maient la vie régionale dont chaque province était le foyer plus ou moins brillant, souvent terne, et la remplaçaient

par une vie unique, centrale, où convergeaient toutes les lumières et dont Paris était le foyer resplendissant. Dé- sormais, pensaient-ils, on n'aurait plus le spectacle, peu réjouissant de provinces fermées les unes aux autres et ne répandant sur l'étendue de leur territoire respectif que quelques falotes et maigres lueurs. Au contraire, un centre animé d'une vie intense, projetant sur tout le pays de puissants rayons d'activité éclairée et féconde, tel était l'idéal à réaliser. Donc, plus de vie locale, qui ne sert qu'à séparer des hommes qui veulent être unis, mais une existence identique pour tous les fils d'une même nation, une solidarité effective, une communauté d'intérêts, de langage et de pensées entre tous les enfants du sol français, une agglomération grandiose de tous les Français au sein d'une so- ciété qui proclame la liberté, l'égalité et la fraternité comme base de l'édifice des temps nouveaux.

L'idée était belle, généreuse, et, je le répète, elle a suffi à nos exigences pen- dant un siècle. A ces titres, elle mérite notre vénération. Mais peu à peu l'on s'est aperçu que nos pères avaient peut- être mis trop d'empressement à démolir les vieux moulins et la machine ad- ministrative de l'ancien régime. Est-ce qu'un grand pays qui a vécu, plein de gloire, durant de longs siècles, sous l'empire d'une règle sociale, quelle qu'elle soit, et d'une discipline politique même excessive, ne saurait y vivre long- temps encore, pourvu qu'on amende cette règle et cette discipline, et sans qu'il soit besoin de les bouleverser de fond en comble ? C'est ce que ne com- prit pas la Révolution. Elle voulait ef- facer tout ce qui se rapportait à l'ancien régime, tandis qu'il n'eut fallu qu'en modifier l'aspect et en supprimer les abus. Elle démolit à droite et à gauche, frappant à coups redoublés sur toutes les institutions qu'elle rencontrait, les meilleures comme les plus malfaisantes. Ainsi qu'il arrive en des époques trou- blées, si elle fit beaucoup de bien (et la bonté de son œuvre est rendue mani- feste par l'étude des glorieuses annales de notre dix-neuvième siècle) elle en- dossera pourtant devant l'histoire la lourde responsabilité d'avoir préparé

les voies à un Napoléon, lequel enserra la France dans le réseau d'une centra- lisation formidable qui nous étouffe encore aujourd'hui.

Comment remédier à ce mal dont la vie politique, sociale et intellectuelle de la nation souffre si profondément et qui menace de tarir jusqu'en leurs sources ses meilleures énergies ? C'est ce que j'essaierai prochainement, à la suite des apôtres de la décentralisation, de montrer et d'établir.

EUGÈNE GRELÉ  
Docteur ès lettres

### LE CONFLIT AU SUJET DE L'ÉGLISE

Quel est-il en somme ? . . . . .  
Le conseil municipal, représentant légal de la population avait une église qui était bien sa propriété incontestée et incontestable.

Cette église, (qui était notre église,) malgré sa propriété communale ou plu- tôt à cause de sa propriété communale fut affectée à la célébration du culte. Il ne s'ensuit pas moins, ayant été mise gracieusement à la disposition de la fabrique dans un but spécial, qu'elle a continué à faire partie du domaine pu- blic de la commune comme servant à l'usage de tous ou de presque tous les habitants et sans pour cela perdre l'ori- gine de sa possession communale.

Elle vient à disparaître dans un incendie ! est-ce l'église de la commune ou de la fabrique qui a brûlé ? Personne, raisonnable de sang froid, n'oserait prétendre que par suite de l'incendie elle serait devenue propriété de la fabrique.

Nous voilà d'accord sur le titre de propriété, reste le point de savoir à qui doit revenir le produit de l'assurance ?

Nous avons dit que l'église était gra- cieusement mise à la disposition de la fabrique sans loyer et sans autre charge que de la faire assurer. Vous mettez votre maison à la disposition d'un ami sans autre obligation que de la faire

assurer, elle brûle! admettrez-vous de gaité de cœur que votre ami, ingrat du service que vous lui avez rendu, profite du malheur qui ne vous serait pas arrivé sans son habitation dans votre maison, pour empêcher l'assurance de votre propriété qui en représente la valeur ou une partie de la valeur. Vous le traiteriez de canaille et vous vous feriez rendre justice par les tribunaux. Voilà le cas dans lequel se trouve la commune vis à vis de la fabrique à laquelle elle demande de lui restituer l'assurance qu'elle a touchée et qui, dit-on, est même dépensée.

Reste à savoir si la commune a le droit d'exiger que son immeuble servant d'église soit rebâti? Cette obligation découle d'un même principe de droit et de moralité publique, lequel édicte que tout celui qui a laissé périr la chose d'autrui doit un dédommagement équivalent à la chose détruite.

Il est donc bien clair et bien entendu que la commune a le droit strict de se faire rebâtir son église; de ce droit découle qu'à elle seule appartient la direction et le mode de construction sans quoi on pourrait lui bâtir un simulacre d'église en carton ou en ciment armé, lequel ciment armé n'étant pas plus acclimaté aux rigueurs de notre pays attraperait des rhumatismes qui se traduirait en lézardes et le feraient tomber en botte au premier hiver rigoureux.

Que diraient alors les gens? . . . .

Faut-il que nos conseillers municipaux aient été naïfs et confiants de se laisser ainsi berner. Une fois les murs écroulés! qui alors se chargerait de se mettre à l'œuvre pour relever ces nouvelles ruines? Voilà les risques que courrait Saint-Pierre s'il consentait au dada d'un homme qui n'est pas infaillible, qui n'a pas l'intention de s'éterniser parmi nous: son départ en est la meilleure preuve. Sans parler des gros profits qu'il abandonnerait de préférence à sa famille pour fournir des ciments de confiance, avant tout il est fonctionnaire et son but comme tout autre est de soigner son avancement.

A ce sujet, l'incendie de l'église est venu fort à propos pour lui permettre de mettre en évidence ses qualités quemandeuses pour essayer d'élever une basilique sur notre rocher et en faire un autre Mont Saint-Michel.

Cette constatation d'énumération ferait d'autant mieux dans les états de service de ce fonctionnaire qu'on le sait en instances à Rome et auprès des archevêques de Halifax et de Saint-Jean de Terre-Neuve pour faire ériger St-Pierre en évêché suffragant de l'une ou de l'autre de ces deux villes.

On va encore dans le camp des bigots s'écrier que nous avançons des faits qui sont de pure invention de notre part: c'est là où nous les attendons. Que l'on sache donc que M. l'abbé Frapart a, dans le temps, fait un voyage à Halifax pour pressentir ce que seraient les dispositions de l'archevêque de cette ville. Quelque temps après, M. l'abbé Légasse

y est allé en personne. Tout Halifax se rappelle avec quel éclat, avec quel faste le protonotaire de Saint-Pierre s'est fait transporter à l'archevêché en voiture découverte à deux chevaux, ayant la quais devant et laquais derrière, au point que les gens de Halifax croyaient que notre curé était un nonce du pape chargé d'une mission auprès de leur archevêque.

Même cérémonial démonstratif auprès de l'archevêque de Saint-Jean, Monseigneur Howley, qui est venu officier pontificalement à la fête du 15 août 1901 et à la procession du jour.

Un grand dîner a même été offert à ce brave patriarche anglais et M. le curé s'était donné la peine de recruter toutes les personnalités distinguées de la colonie pour faire bonne impression sur son invité et obtenir ses bonnes grâces.

Qui osera donc soutenir que ce sont des fables que nous mettons en circulation, quand nous pourrions citer les noms de ceux qui ont été sollicités de se laisser combler de cet honneur nec plus ultra, comme nous pourrions mettre en évidence les noms de ceux que l'on voulait évincer comme n'étant pas assez distingués pour la circonstance.

Ceux-là (les premiers) ne sont même pas des ingrats, ce ne sont que des gens simples que l'on croyait prendre par la vanité pour les produire à titre de décorum de bonne compagnie, obligatoire pour la circonstance d'où pouvait dépendre la création d'un évêché à Saint-Pierre. Les petites causes ont souvent de grands effets!

## LES MENACES

Déjà, au mois de mai, nous avions entretenu nos lecteurs de la menace que M. Louis Légasse avait fait circuler entre les deux tours de scrutin, que son frère rendrait l'argent qu'il avait recueilli en notre nom.

A ce moment, nous avons pris la défense de M. l'abbé Légasse disant en toute sincérité que son caractère de prêtre nous était une garantie d'intentions plus loyales. Alors, nous faisions crédit à M. le Curé sur sa bonne mine et sur les bonnes intentions qu'il avait si souvent formulées. Nous n'étions donc pas encore cet ennemi contre lequel il engage ses paroisiennes surtout à lutter.

En fait, nous ne sommes l'ennemi de personne, mais en revanche nous sommes l'adversaire des abus, des irrégularités et des petites machinations de famille. Nous les avons, les uns et les autres, assez signalés pour que l'on nous dispense d'y revenir.

La menace qui a été lancée du haut de la chaire n'est ni politique ni réalisable. Pas politique, parce qu'elle met en évidence le parti pris de son auteur de ne point se soumettre à la décision de la justice. Pas réalisable, parce que

M. l'abbé Légasse serait dans l'impénétrabilité de rendre l'argent qu'il a dépensé à pleines mains pour son évêché personnelle.

Déjà nous assistons à ce triste spectacle d'un Curé qui ne veut pas rendre de compte et pourquoi? Tout simplement parce qu'il ne veut pas faire connaître la grosse somme qu'il a dépensée pour récolter ses 81,000 francs.

Si déjà M. l'abbé Légasse ne veut pas rendre de compte de son mandat de délégué, qu'en serait-il donc quand il aurait entrepris la construction de son église? Ce serait sans doute bien d'autres difficultés.

Et cependant Dieu sait s'il lui eut été facile de s'entendre avec un conseil municipal qui n'aurait pas mieux demandé que de faire droit à ses justes désirs, à ceux qui sont raisonnables, mais pas au point de faire abandon de ses prérogatives pour devenir le valet dépendant ou l'exécuteur de fantaisies.

## LE DÉPART

Dimanche à toutes les messes, M. le Curé annonçait et faisait annoncer qu'il partait en congé pour faire trancher les difficultés inouïes qu'il rencontrait de toutes parts, congé qu'il avait demandé et obtenu avec beaucoup de bienveillance.

Réellement, s'il fallait l'en croire, M. l'abbé Légasse ferait exception à tous les fonctionnaires coloniaux; nous le savons de source certaine et nous le répétons, M. le Supérieur ecclésiastique a été mis en demeure au mois de juillet de rejoindre son poste et de sortir de cet état d'expectative d'une haute situation.

Comment admettre, après cette mise en demeure qui date de quelques mois, que le même ministre accorde avec bienveillance un congé à un fonctionnaire que deux mois auparavant il a forcé à partir.

Disons et convenons que le ministre a eu envers M. l'abbé Légasse les mêmes égards qu'il a pour tous les fonctionnaires d'un certain grade: il a couvert de fleurs un rappel déguisé sous une formule administrative qui n'avait pas son application. C'est toujours ainsi que cela se passe administrativement: on est toujours très poli même quand il s'agit de mettre fin à vos fonctions.

Si M. l'abbé Légasse avait obtenu, comme il le dit, ce congé à sa convenance, pourquoi au lieu d'exprimer des regrets platoniques de ne pouvoir être là pour la fête des marins, ne reste-t-il pas quelques jours de plus pour attendre leur retour. Son congé étant volontaire, il était libre de choisir l'époque de son départ et de la retarder.





Tout ceci, avec ce que nous avons dit précédemment, nous paraît bien peu convaincant pour persuader de son départ en congé un moment où l'inspecteur peut avoir besoin de ses moyens de défense. Ceci dit pour ceux qui croyaient bien fort que l'inspection n'avait rien à voir à la fabrique.

Eu égard aux difficultés inouïes dont M. le Supérieur ecclésiastique s'est plaint, il devrait savoir qu'il n'y a que soi pour débrouiller ses propres affaires et que ce n'est pas le moment de partir. Encore une raison qui nous fait présumer et même assurer que le congé n'est pas aussi volontaire qu'on voudrait le faire croire, mais qu'il est bien définitif à cause justement de tous les inconvénients et incompatibilités que M. Légasse lui-même s'est chargé de mettre en évidence par son attitude inconciliable.

Quant à la manifestation de ces sacro-saintes femmes que l'on a voulu organiser, elle a encore raté par un manque complet d'enthousiasme même factice.

Nous en avons vu qui croyaient à en perdre le souffle, telles elles étaient dans le temps quand elles accompagnaient celui qui les charmait tant en prenant part à de petites collations aux confitures et au cassis granvillais.

Depuis, elles ont oublié le départ de cet hôte aimable qui devait les rendre inconsolables; elles ont même oublié bien d'autres choses qu'il serait superflu de rappeler à ces pauvres âmes toujours et toujours quelque peu tourmentées !

## ENCORE LA BALEINE

Pour convaincre nos détracteurs que nous ne mettons pas de parti pris à complaire l'établissement d'une usine à huile et guano de baleine sur nos côtes, nous reproduisons ci-dessous une coupure d'un journal de Saint-Jean qui nous a été envoyée. Pour bien faire voir aux partisans de la baleine que nous ne voulons pas induire personne en erreur, nous commençons par reproduire le texte anglais, puis la traduction en français que nous devons à un de nos meilleurs amis.

### WHALES AND COD

Dear sir,

Since the whale fishery has started here in Notre Dame Bay, the fish seem to be leaving the shore altogether. We suppose it would be starvation only for the cod-traps. The hook and line men cannot live by fishing. Just think,—a poor fisherman on the last of July with only two quintals of fish ashore. Fish came plentiful into Green Bay, but stopped only a few days, and then went out to the deep water. Late in the fall it may come back again to hang on the Bank at a time when we can only get out for a day or two in the week.

Before the whale factories came, we could trap our fish in 10 or 11 fathoms of water, now we trap it in 16 and 18 fathoms. If these factories continue we will have to go into twenty fathoms and then may be not get it at all. The reason is because the whales are killed, and we don't get enough bait in three summers for one, and it looks

as though we shall not get any more for life.

The Government will be sorry for giving licenses for these factories yet, but the Government's day of grace is over. If these factories are not closed we shall have to go to some other country and join ourselves as a people to them. Newfoundland will be little enough if the fishery is given up. We'll see what the Government will do in the matter. And if it does not close it up, it will be right for us Newfoundlanders to put it down with a firm and united hand.

Yours truly,

THE PEOPLE OF NOTRE DAME BAY.

## BALEINES ET MORUES

Cher monsieur,

Les morues semblent déserter nos côtes d'une façon complète depuis que la pêche de la baleine se pratique ici dans la Baie Notre Dame. Nous estimons que ce serait la famine si nous n'avions les trappes à morues. Les pêcheurs à la ligne de main ne peuvent plus vivre de leur pêche: pensez donc un pauvre pêcheur n'ayant pour toute pêche à la fin de juillet que deux quintaux de morue.

La morue est rentrée en abondance dans Green Bay, mais elle n'y a séjourné que quelques jours pour retourner à grande eau. Plus tard à l'automne, elle peut repartir sur le banc, mais à une époque où nous ne pourrons sortir qu'un jour ou deux par semaine.

Avant l'installation d'établissements de dépeçage de baleines, nous pouvions pêcher avec nos trappes par moins de dix brasses d'eau, maintenant nous ne pouvons le faire que par 16 et 18 brasses de fond. Si ces établissements continuent nous serons obligés d'aller par vingt brasses d'eau et alors peut-être ne rien pêcher.

La raison est que l'on tue les baleines et que nous n'obtenons pas, dans trois étés, la boîte qui nous serait nécessaire pour un, et il est à prévoir que nous ne pourrons plus jamais en obtenir.

Le gouvernement regrettera d'avoir accordé des licences à ces établissements, mais le jour de tolérance est passé. Si ces établissements ne sont pas fermés, nous serons dans l'obligation de nous expatrier vers quelque autre pays, puis nous joindrons à nos habitants comme population, et Terre-Neuve deviendra de trop peu d'importance si les pêcheries sont abandonnées.

Nous verrons ce que le gouvernement fera au sujet de cette question; et s'il ne la tranche pas, nous aurons le droit, nous Terre-Neuviens, de le faire d'une main ferme et unie.

A vous sincèrement

LES HABITANTS DE NOTRE DAME

Ces quelques mots sans phrases d'une pétition de gens simples pêcheurs ayant constaté par l'expérience les inconvénients, sont plus probants que les plus beaux rapports scientifiques qui ne sont, sur de tels sujets, établis que sur des probabilités.

La pétition des habitants de Notre Dame démontre que les baleines ont leur utilité comme un des principaux facteurs de nos pêches côtières. Pour vivre, ces gros mammifères sont obligés de manger; pour manger il faut que les baleines poursuivent morue, hareng, capelan, encornet jusqu'au fond des baies où elles ne peuvent les atteindre

par le manque de profondeur d'eau et aussi effarouchés par les embarcations plus nombreuses sur les côtes. Ces différentes boîtes attirent à leur tour la morue qui est un poisson excessivement vorace et elles se font prendre (boîtes et morues) par les pêcheurs au lieu d'être englouties par les baleines.

Chasser les baleines de nos côtes a donc un autre inconvénient que nous n'avions pas encore signalé à nos lecteurs; il nous a été indiqué par la pétition des pêcheurs de la Baie Notre Dame. Cet inconvénient est fondamental et il est de plus conforme aux lois de la Nature qui veut que les gros mangent ou tout au moins chassent les petits.

## La Lettre Pastorale du mois de Mai

A plusieurs reprises, nous avions émis des doutes sur l'authenticité ecclésiastique de la lettre pastorale lue par M. l'abbé Frapart à l'église le dimanche 24 avril 1904 et concluant à construire l'église en bois.

Il paraît que nous ne sommes pas seuls à douter de l'authenticité de cette pièce, son pseudo auteur, M. le Curé, serait logé à la même enseigne que nous, ayant même fait des observations au sujet de cette lettre.

Voilà qui est drôle et plus que curieux: une lettre renfermant des concessions de conciliation importantes qui aurait été lue comme venant de Monseigneur et qui en fin de compte ne serait pas de lui? Ce n'est pas possible, on ne peut croire à une pareille mystification! Ou bien alors, il y aurait deux monseigneurs Légasse, dont l'un n'aurait été que le sosie de l'autre?

Nous faisons nos excuses à M. l'abbé Frapart de le mettre en cause, mais il sait qu'il n'y a rien d'indiscret comme un journal; il lui serait facile, puisqu'il n'a pas voulu se séparer de l'original, de nous renseigner sur ce qu'il en est exactement à ce sujet.

En même temps, pour notre éducation, il pourrait nous faire connaître comment, en théologie, on appelle cette substitution de fonction politico-religieuse? Pour moins effaroucher les gens il pourrait nous dire la chose en latin qui se prêterait mieux à la circonstance. Un de nos amis se chargerait d'en faire une traduction française pour ceux de nos collaborateurs qui ont oublié ou pas appris le latin.

## INCENDIE

Dans la nuit de lundi à mardi un incendie s'est déclaré vers trois heures du matin, au café des Quatre Nations, situé à l'angle des rues du Barachois et Jacques Cartier.

Le feu a pris au grenier près de la cheminée où sans doute il existait quelques mauvais joints.

Cette maison étant située dans le quartier où sont les meilleures prises d'eau, les pompiers ont littéralement inondé la maison et ainsi sont devenus maîtres du feu.

Les dégâts causés par le feu se bornent à une partie de la toiture du côté de l'est qui est à refaire.

Quant au mobilier, il doit être bien détérioré par les avalanches d'eau qui ont été projetées dans la maison par les quatre ou cinq prises d'eau fonctionnant en même temps.

La maison étant assurée, le propriétaire sera indemnisé des réparations et des dommages causés.

## COUP DE VENT

Samedi dernier, un coup de vent terrible a sévi sur nos côtes pendant vingt-quatre heures.

Le Louvois, la Marguerite à la maison Lemoine ont beaucoup souffert. Le premier de ces navires devait partir sous quelques jours avec un fret de passagers.

Par suite des avaries qu'il a subies dans son abordage avec la Marguerite, le Louvois a dû rentrer au Barachois se faire réparer.

Le dimanche matin, la Rose L. a écourté son câble et est venue se mettre au plein près de la pointe aux Canons du côté de la rade. Cette goélette a été facilement relevée mardi, le mauvais temps ayant cessé dans l'après-midi du dimanche.

Au moment de ce coup de vent, le seul de l'année, il restait encore une vingtaine de goélettes à rentrer.

Par la longue durée de la tempête, il est à craindre que plusieurs aient souffert de la violence du vent et de la grosse mer.

Dans le Barachois, on singale des avaries, les haies ayant été disloquées, beaucoup de goélettes n'étant encore que provisoirement assourchées.

## EXPERTS-VISITEURS

Nous sommes heureux de faire connaître que la réclamation des armateurs au sujet du local affecté aux experts-visiteurs a été prise en considération par l'autorité supérieure.

Dès jeudi, M. Besnier, faisant fonctions de capitaine de port, re-

cevait l'ordre de mettre à la disposition de ses anciens collègues le local précédemment occupé par la douane.

Nous sommes persuadé que M. Besnier avait obéi à un mouvement de mauvaise humeur qu'il était le premier à regretter; qu'il n'oublie pas que, pour faire de la bonne administration, il ne faut jamais s'y laisser entraîner.

## BIBLIOGRAPHIE

### JULES BARBEY D'AUREVILLY

d'après sa correspondance inédite et autres documents nouveaux

PAR

Eugène GRELÉ

La vie de Barbey d'Aurevilly est peu connue; ce que l'on en sait généralement tient plutôt de la légende que de l'histoire. Aussi faut-il remercier M. Eugène Grelé d'avoir élucidé, grâce aux documents inédits dont il a fait le meilleur usage, le mystère qui entourait la physionomie du grand romancier normand.

M. Grelé suit pas à pas Barbey d'Aurevilly à travers quatre-vingts ans d'une existence très remplie. Il accompagne son héros depuis l'éducation familiale à Saint-Sauveur-le-Vicomte et la vie de pension au collège Stanislas jusqu'aux dernières luttes littéraires que l'auteur de «l'Ensorcelée» soutint avec tant d'éclat dans la presse parisienne. Entre temps, il décrit d'une plume alerte un des cas les plus curieux de la «maladie du siècle», le drame des malaises romantiques qui s'est déroulé, plus aigu que chez tout autre contemporain, dans l'âme de Barbey d'Aurevilly.

C'est une étude magistrale et définitive que M. Grelé vient de consacrer à l'immortel écrivain d'«Une vieille Maitresse», du «Chevalier Des Touches» et des «Diaboliques».

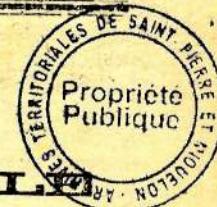
L. JOUAN, éditeur, 111, rue St-Pierre, Caen. (1 vol. gr. in-8, 400 pages, 7 fr. 50).

## ANNONCES & AVIS

### A LOUER

A

### GRANVILLE



### JOLI APPARTEMENT GARNI

Quatre chambres à coucher,

Salle à manger—Cuisine

(Eau, gaz et water-closet)

### SUPERBE VUE

Sur l'entrée du port et sur la plage.

Prix modéré

S'adresser à M. G. JAQUET

### A VENDRE

Une charette ayant les roues en très bon état.—Des portes, des fenêtres.—Un casier en bois dur pour bureau.—Deux carrées pour maison ou magasin prêtes à monter.

S'adresser au Bureau du Journal

### A LOUER

### UNE MAISON D'HABITATION

Avec écurie, jardin potager et prairie,

SISE RUES ANGE GAUTIER ET BRUSLÉ

S'adresser à M. Th. Clément

### A VENDRE

### LES GOÉLETTES

### GEORGES, INÈS ET ALICE

FACILITÉS DE PAIEMENT

S'adresser à M. Th. Clément

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.